Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260930-DCM26_092-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le trente septembre deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Delphine DAVID, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **23 septembre 2026**

PRESENTS :
Les Adjoints au Maire :
Mesdames BAREL – MARTIN - RICHOUX
Messieurs DESSAUGE - FRIN – THIRION

Les Conseillers municipaux :
Mesdames DELALANDE CORBIE – DENISE - GUERIN DAVID – LEPASLIER (départ à 21h08 après le vote délibération n°26.102) - MORICE - NOYAL – ROQUES - VERGER
Messieurs CHEREL – DALINO – DUFFE – GUERIN – HAKKOU - HUBERT – NEDELEC – PARTHENAY (départ à 20h05 après le vote délibération n°26.091) – SOHIER – TILLARD – TRIGALLEZ

PROCURATION :
M. BREBANT a donné pourvoir à M. GUERIN
Mme CROSSE a donné pouvoir à Mme RICHOUX
M. PARTHENAY a donné pouvoir à Mme DAVID (à partir de 20h05)
Mme PETITHOMME a donné pouvoir à Mme NOYAL

ABSENTS :
Mme LESPALIER (à partir de 21h08)

SECRETAIRE: Mme VERGER

PC/CLV/26-092

FGDON35-CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL DE PIÉGEAGE DES RONGEURS AQUATIQUES EXOTIQUES

Le Conseil Municipal,

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-7 et suivants ;

VU l'avis Favorable de la Commission Ville Durable et Attractive du 15 septembre 2026 ;

CONSIDERANT qu'il convient de prévenir les dommages importants susceptibles d'être provoqués par les espèces animales aux activités agricoles, forestières et aquacoles et de protéger la faune et la flore ;

CONSIDERANT que seule l'action de l'homme permet de limiter cette prolifération par la mise en place de mesure de régulation ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260930-DCM26_092-DE

CONSIDERANT que des campagnes de chasse peuvent être ouvertes sur le territoire communal conformément aux arrêtés préfectoraux et ministériels en vigueur ;

CONSIDERANT que les personnes participant à ces campagnes sont des chasseurs volontaires ;

CONSIDERANT que le projet de convention susmentionné a pour projet de préciser les conditions et les modalités de prêt de matériel de piégeage à la Fédération de Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FGDON) et de rétribuer les volontaires pour leur action d'utilité publique ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de prêt de matériel de piégeage avec la FGDON 35, annexée à la présente délibération

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Madame la préfète d'Ille-et-Vilaine.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations

Delphine DAVID,
Maire



Julia VERGER,
Secrétaire de Séance



Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh